

Devoir de vigilance : Total mise en demeure pour ses activités en Ouganda

26 juin 2019



Le 25 juin 2019 - Ce lundi 24 juin, les Amis de la Terre France, Survie et quatre associations ougandaises (AFIEGO, CRED, NAPE/Amis de la Terre Ouganda et NAVODA) ont mis en demeure le groupe Total de se conformer à la loi sur le devoir de vigilance des multinationales concernant un méga-projet pétrolier en Ouganda, première étape nécessaire en vue d'une assignation en justice. De longs mois d'enquête de terrain montrent que ce projet engendre des atteintes et risques d'atteintes graves aux droits humains de dizaines de milliers de personnes, et menace un parc naturel au cœur de la région des Grands Lacs. Il s'agit du premier cas d'utilisation de la loi sur le devoir de vigilance des multinationales concernant les conséquences des activités d'une filiale d'un grand groupe français à l'étranger.
[...]

Lire aussi : [Devoir de vigilance : Total mise en demeure pour ses activités en Ouganda](#)

- [Emplacement : ré-agir ensemble > Solidarités > Actualités partenaires >](#)
- [Adresse de cet article :](https://solidaires.org/Devoir-de-vigilance-Total-mise-en-demeure-pour-ses-activites-en-Ouganda)
<https://solidaires.org/Devoir-de-vigilance-Total-mise-en-demeure-pour-ses-activites-en-Ouganda>